

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2024

Délibération n° DL-240627-073

Objet :

**Groupe scolaire Louisa Paulin – Approbation du projet
de rénovation énergétique et du plan de financement**

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le 10/07/2024

ID : 081-218102713-20240627-DL240627073-AR

Date de la convocation :
21 juin 2024

Conseillers en exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 5

**Votants : 26
Pour : 26**

Vote à l'unanimité

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mmes Nathalie MARCHAND, Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjoint – Mmes Bernadette MARC, Andrée GINOUX, Marie-Claude DRABEK, M. Jean-Pierre CABARET, Mme Laurence SÉNÉGAS, MM. Nicolas BÉLY, Benoit ALBAGNAC, Mme Emmanuelle CARBONNE, M. Cédric PALLUEL, Mmes Muriel PHILIPPE, Bekhta BOUZID, Nadia OULD AMER, Isabelle MANTEAU et M. Stéphane FILLION.

Excusés : MM. Maxime COUPEY (procuration à Mme Muriel PHILIPPE), Alain OURLIAC (procuration à Mme Laurence BLANC), Christian JOUVE (procuration à Mme Emmanuelle CARBONNE), Jean-Philippe FÉLIGETTI (procuration à Mme Nathalie MARCHAND), Julien LASSALLE (procuration à Mme Isabelle MANTEAU).

Absents : MM. Maxime LACOSTE, Sébastien BROS et Mme Valérie BEAUD.

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CARBONNE.

À la demande de M. le Maire, M. Bernard CAPUS, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée que dans le cadre de sa politique de préservation de l'environnement et de maîtrise des dépenses énergétiques, la Commune a entamé une réflexion sur la rénovation énergétique de l'école Louisa Paulin.

En effet, cette école équipée de système de chauffage électrique représente le premier bâtiment en matière de consommation et de facture énergétique de la Commune.

Ainsi une étude énergétique a été confiée au bureau d'étude spécialisé Hyloz. Les conclusions ont fait apparaître la nécessité de traiter le bâtiment dans sa globalité en combinant la rénovation de l'isolation, des menuiseries extérieures et du système de chauffage afin d'être le plus efficace possible et d'apporter un meilleur confort aux usagers. L'école Louisa Paulin (partie ancienne) a, à ce titre, été retenue dans le cadre du programme de l'État portant sur la rénovation de 40 000 écoles sur 10 ans.

De plus ce bâtiment doit répondre au décret tertiaire qui oblige notamment à réduire de 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040, et 60 % d'ici 2050 la consommation énergétique finale du bâtiment, par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à l'année 2010.

Afin de répondre à cet objectif la Commune a choisi de suivre les préconisations du bureau d'étude afin de procéder à une rénovation énergétique globale de l'école Louisa Paulin (partie ancienne) portant sur :

- Le changement des menuiseries,
- L'isolation sous rampant,
- Le changement du système Chauffage Ventilation Climatisation.

Soit un total de travaux estimé à 752 600 € H.T. permettant d'espérer un gain énergétique estimé de 78 %.

Ce projet est susceptible de répondre aux critères de financement de différents partenaires tel que :

L'Etat au titre du dispositif Fonds verts, la Banque des Territoires au titre du dispositif Edurenov' pour lequel la commune a signé une convention d'adhésion, la Région Occitanie, le Département du Tarn, et la Communauté de communes Tarn Agout au titre du Fonds de Concours « Projet de Territoire ».

Pour mener à bien ce projet il est proposé de solliciter l'aide de l'ensemble de ces financeurs selon le plan de financement envisagé suivant :

DEPENSES		RECETTES (% arrondis)		
		Etat		
		Fonds Vert	40,00%	301 040,00 €
		Banque des Territoires		
		Dispositif Edurenov	2,65%	19 800,00 €
Maîtrise Œuvre	39 600,00 €			
		Région Occitanie		
			6,65%	50 000,00 €
TRAVAUX	713 000,00 €			
		Département du Tarn		
			10,00%	75 260,00 €
		Communauté de Communes Tarn Agout		
		Fonds de concours Projet de Territoire	20,35%	153 250,00 €
		COMMUNE (AUTOFINANCEMENT)		
			20,35%	153 250,00 €
TOTAL	752 600,00 €	TOTAL	100,00%	752 600,00 €

Ce plan de financement est susceptible d'être adapté en fonction des retours que la Commune obtiendra des différents financeurs.

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissements ;
- Vu la circulaire du 28 décembre 2023 relative à la gestion 2024 du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Administration Générale / Prévention Sécurité » du 11 juin 2024 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant que la Commune peut disposer de l'appui financier des services de l'État ;

DÉCIDE,

- D'approuver le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Louise Paulin.
- D'adopter le plan de financement présenté.
- D'inscrire la dépense au Budget Primitif 2024 en section d'investissement.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer, au nom de la Commune, tout document nécessaire à la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Pour extrait conforme
Le Maire,
Raphaël BERNARDIN



Raphaël Bernardin



La Secrétaire de séance,
Emmanuelle CARBONNE

Emmanuelle Carbonne

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.